

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1^{er} septembre 2011
Diebolsheim
Mairie
20 heures

PROCES-VERBAL

Membres en exercice :23
Membres présents :20
Absents excusés :3

M. Mohamed ELARBAOUI donne procuration à Mme Michèle BISCHOF
M. Christian HURTER donne procuration à M. Gilbert GEORGE
M. Marc-Daniel ROTH donne procuration à Mme Laurence MULLER-BRONN

ORDRE DU JOUR

Point 1

ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du PV de la séance précédente.

Point 2

ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes du Rhin.

Point 3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Friche EMTEC- Autorisation de signature d'un marché pour une étude de faisabilité de reconversion économique du site.

Point 4

TOURISME – Accord de principe relatif aux travaux de préparation à la fusion des quatre offices de tourisme du Grand Ried.

Point 5

FINANCES – HABITAT – PIG RENOV'HABITAT 67 - Attributions de subventions.

Point 6

FINANCES – DEVELOPPEMENT LOCAL – Autorisation de versement de la contribution 2011 à l'Association de Développement de l'Alsace Centrale.

Point 7

AFFAIRES GENERALES – Autorisation de signature d'une convention avec RHIN VIVANT pour l'adhésion à sa médiathèque en ligne.

Point 8

CABLÂGE – Communication du Rapport d'activité 2010 présenté par la société NUMERICABLE.

Point 9

Divers

Madame la Présidente ouvre la séance. Elle salue les délégués présents, Monsieur Etienne LEMARIGNIER, Trésorier, ainsi que le public. Mme la Présidente excuse M. Francis BRAUN, *Directeur de la Maison du Conseil Général de Sélestat*, avant de donner lecture des procurations.

Point 1

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 7 juillet 2011 - Approbation du procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 2

AFFAIRES GENERALES – Présentation et adoption du rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes du Rhin.

Après avoir entendu la présentation du rapport d'activité 2010 par Madame la Présidente, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activité 2010 joint en annexe.

Point 3

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – FRICHE EMTEC – Autorisation de signature d'un marché pour une étude de faisabilité de reconversion du site.

Par délibération du 12 mai dernier, le Conseil de Communauté a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à engager une consultation pour disposer d'offres de services de différents prestataires en mesure de réaliser une mission d'étude et de conseil pour la réhabilitation du site EMTEC en vue de l'accueil d'activités économiques.

Un appel à concurrence a été diffusé sur notre site internet le 15 juin et publié le 17 juin 2011 dans les DNA.

Trois offres ont été retournées dans le délai prescrit.

	Villes & Paysages	OTE Ingenierie	SITEUM
	Lyon / Strasbourg	Illkirch	Lyon
Nombre de jours	55,5	88,5	51
prix HT	32 800,00	52 800,00	33 375,00
prix TTC	39 228,00	63 148,80	39 916,50
Echéancier	3 phases :	4 phases :	2 phases :
	Diagnostic et potentialité 24 j (16 j + 8 j)	Contexte et diagnostic : 41,5 j (21,5 j + 20 j)	Diagnostic : 30,5 j. dont 8,5 pour le contexte général, réglementaire, environnemental et organisationnel
	scénarii : 13 j	Potentialité : 13 j	Approfondissement du scénario : 20,5 j
	Préconisations : 18,5 j	Esquisses et schémas : 21 j	
	Programmes travaux et montage financier : 6,5 j		
Observations	4 réunions de travail	5 réunions dont 3 de restitution intermédiaire	3 réunions de travail

Réuni le 19 juillet dernier, le Comité de pilotage associant les partenaires de ce projet ont auditionné les trois candidats.

Deux offres ont tout particulièrement retenu l'attention des membres du jury (celles de Villes & Paysages et celle de SITEUM).

Après examen approfondi, le jury propose de retenir l'offre de Villes & Paysages, par ailleurs la moins-disante.

Monsieur Remy SCHENK fait part de ses interrogations dans cette affaire. Il relève d'abord que seule la friche EMTEC est nommément désignée alors qu'il soutient que le devenir de la friche SATURNE doit être joint au dossier. Ensuite, il se demande si l'engagement d'une telle étude est toujours opportun dans la mesure où il a été destinataire d'un courriel l'informant qu'une promesse de vente serait sur le point d'être négociée avec le mandataire judiciaire.

Madame la Présidente répond qu'il paraît difficile de demander une étude poussée relative au bâti dans la mesure où ne disposons pas de contacts particuliers avec le propriétaire du site de SATURNE. L'urgence, compte tenu des délais, est de se prononcer sur la possibilité d'un éventuel achat de la friche EMTEC

Pour autant, elle rappelle que le cahier des charges de l'étude s'intéresse également au site SATURNE. Il est mentionné à différentes reprises qu'elle doit déboucher sur une réflexion globale proposant un parti d'urbanisme et d'aménagement du site EMTEC y compris sur sa partie non-bâtie, **tout en l'intégrant dans une approche plus globale portant sur l'ensemble du secteur UX2.**

Elle n'a pas eu connaissance des informations dont fait état Monsieur Rémy SCHENK mais la réunion, prévue le lendemain (vendredi 2 septembre) avec les liquidateurs, permettra d'y voir plus clair.

En toute hypothèse, il lui paraît judicieux de poursuivre cette étude afin de pouvoir statuer en toute connaissance de cause car même s'il devait y avoir d'autres offres, notre responsabilité dans ce dossier reste entière.

Madame Valérie FUCHS propose de surseoir jusqu'à l'issue de la réunion avec les liquidateurs.

Madame la Présidente rejette cette proposition qui nous ferait perdre du temps alors même que tout a été entrepris pour que cette étude puisse démarrer au plus vite. Sans en mésestimer le coût, elle considère qu'il faut le mettre en relation avec notre budget et le montant de l'opération en cause.

Monsieur Gilbert GEORGE réfute ce type de raisonnement s'agissant de l'argent public et regrette d'avoir le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Il est rejoint, sur ce dernier point, par Monsieur Raymond SIEGWALT.

Monsieur Eric KLETHI considère que cette étude est un préalable indispensable et qu'il faut la conduire en dépit des manœuvres qu'il croit percevoir pour qu'elle soit repoussée. Il soutient qu'il s'agit d'une zone à enjeux et qu'il serait dommageable de s'en désintéresser à présent.

Madame Marianne HORNY-GONIER rappelle les éléments qui ont conduit la Communauté de Communes à s'engager dans ce dossier. Elle souligne qu'à ce moment-là aucun autre investisseur n'avait manifesté d'intérêt pour ce site et qu'il y avait consensus pour étudier une possible reprise dans la perspective de contribuer au développement économique et à la prospérité de notre territoire. Elle s'interroge sur ce que veut aujourd'hui la Commune d'Obenheim.

Monsieur Remy SCHENK confirme que son souhait était et reste de voir ces deux friches résorbées. Toutefois, prenant acte de la production d'une offre de rachat du site EMTEC par un investisseur, il ne comprend pas pourquoi la Communauté de Communes devrait, dès lors, persévérer dans un tel projet alors que l'initiative privée est disposée à le faire. Il regrette, par contre, le manque d'empressement de la part des services de l'Etat et de la Communauté de Communes pour que soit activé le dossier SATURNE.

Madame la Présidente relève que l'acquisition par un investisseur privé d'un site comme celui d'EMTEC ne donne aucune garantie quant à la réalisation d'un aménagement futur cohérent. S'agissant de de SATURNE, elle indique que les services de l'Etat sont saisis de ce dossier et qu'il appartient à la DRIRE notamment d'engager les diligences nécessaires. En l'état actuel des choses, la Communauté de Communes n'a aucune qualité particulière pour intervenir dans cette affaire.

Considérant que l'ensemble des éléments d'appréciation a pu être versé au débat, Madame la Présidente met aux voix le projet de délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide d'autoriser Madame la Présidente

- à signer le marché avec la société « Villes & Paysages » pour un montant total de 32 800 € HT ;
- à solliciter des subventions auprès des partenaires potentiels de cette opération (Région Alsace, Département du Bas-Rhin, etc...)

**17 pour
5 contre
1 abstention**

Point 4

DEVELOPPEMENT LOCAL – Tourisme – Accord de principe relatif aux travaux de préparation à la fusion des quatre offices de tourisme du Grand Ried

En date du 3 mai 2011, les conclusions de l'étude de structuration touristique commandée par les Communautés de Communes du Pays d'Erstein, de Benfeld et Environs, du Rhin, du Grand Ried et de Marckolsheim et Environs ont été portées à connaissance des acteurs élus et techniques du développement touristique du Grand Ried.

A la suite de cette restitution, le 26 mai 2011, les Président(e)s et Vice-Président(e)s au tourisme des collectivités concernées se sont rencontrés afin de partager leur point de vue, pour finalement s'accorder sur l'importance et les enjeux d'envisager une fusion des quatre structures existantes, sous la forme d'une association dont la vocation principale résiderait dans l'accueil, l'information et la promotion du tourisme dans le territoire du Grand Ried.

La création de cette nouvelle association pourrait intervenir pour le 1^{er} janvier 2013. Dans cet objectif, des travaux de préparation sont à envisager. Ceux-ci sont relatifs à l'organisation structurelle, juridique et technique de l'association, son fonctionnement ou encore la gestion de sa ressource humaine.

Sous réserve de l'accord donné par les assemblées délibératives des autres intercommunalités concernées, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de la réalisation de ces travaux pour répondre à l'échéance souhaitée par l'exécutif de chaque collectivité et fixée au 1^{er} janvier 2013.

Point 5

DEVELOPPEMENT LOCAL – HABITAT – Dispositif de subventionnement ans le cadre du Programme d'intérêt Général Renov'Habitat – Attribution de subventions.

Par délibérations du 11 décembre 2008 et du 19 février 2009, le Conseil de Communauté a décidé de s'engager aux côtés du Département du Bas-Rhin dans le Programme d'Intérêt Général Renov'habitat.

Une délibération adoptée le 10 juin 2009 a fixé le dispositif d'aide.

Pour lutter contre la vacance :

Abondement de 10% pour les travaux des logements de propriétaires bailleurs, pour les logements vacants (depuis plus d'un an) avant travaux, avec un maximum de subvention de 4 000 € par logement

Prime de 1 000 € pour les logements vacants (depuis plus d'un an) avant travaux, pour les accédants à la propriété, pour un montant total de travaux supérieur à 30 000 €

Pour développer les petits logements :

Prime de 1 000 € en faveur des petits logements (de moins de 60 m² et de types T1 à T3), pour un montant total de travaux supérieur à 30 000 €

Pour aider les ménages à faibles revenus :

Abondement de 10%, dans la limite de 8 000 € de travaux, pour les propriétaires très sociaux, selon les plafonds de ressources A.N.A.H. (8 625 € pour 1 personne, 12 614 € pour 2 personnes, 15 169 € pour 3 personnes, 17 723 € pour 4 personnes, 20 286 € pour 5 personnes et 2 554 € par personne supplémentaire)

Pour développer les logements adaptés :

Abondement de 10%, dans la limite de 8 000 € de travaux, pour l'adaptation au logement (selon liste des dépenses éligibles)

Pour encourager le recours aux écomatériaux :

10% pour les travaux d'isolation (matériaux uniquement), dans la limite de 800 € de subvention, si l'isolant a une épaisseur de 30 cm minimum pour les combles et les sous-pentes de toitures et 15 cm minimum pour les murs et que sa conductivité thermique est inférieure ou égale à 0,04 W/m.K

A compter de l'exercice 2009, un crédit de 30 000 € a été inscrit dans les différents budgets primitifs qui se sont succédés.

Après une montée en puissance plus lente que dans d'autres territoires en dépit de permanences d'information régulières et plutôt bien fréquentées, deux dossiers d'abondement aux subventions déjà versées par le Conseil Général nous sont proposés.

Leur fiche signalétique est jointe au présent projet de délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'octroyer une aide complémentaire au titre du dispositif PIG Renov'Habitat aux bénéficiaires suivants :

- Mme Hanna REIMHERR demeurant à OBENHEIM pour un montant de 276,00 €
- Mme Pierrette HEINRICHER demeurant à RHINAU pour un montant de 678,00 €.

Point 6

DEVELOPPEMENT LOCAL – FINANCES – Versement de la cotisation à l'Association de développement de l'Alsace Centrale.

Réunie le 14 mars dernier à Marckolsheim, l'assemblée générale de l'ADAC a approuvé les comptes 2010 ainsi que le budget 2011.

Le total des contributions des dix communautés de communes (frais de structure et projets d'actions hors Leader) s'élève à 110 000 €, montant identique à celui de 2010.

La part revenant à la Communauté de Communes du Rhin était de **8 535 €** en 2010. A ce montant reconduit, s'ajoute **1 448 €** au titre du programme Leader soit un montant global de 9 983 €.

Vu l'avis rendu en Bureau réuni le 31 août et après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à verser en deux fois le montant de la contribution fixée à **9 983 €**.

Point 7

AFFAIRES GENERALES – Autorisation de signature d'une convention avec l'Association Rhin Vivant pour l'adhésion à la médiathèque en ligne

L'Association Rhin Vivant a constitué une médiathèque en ligne visant à mutualiser des supports multimédia, libres de droits.

Outre l'accès à de très nombreux documents numérisés, ce service permet aux adhérents de disposer d'un outil de gestion – y compris pour ses propres supports multimédia - sans avoir à en assurer la maintenance. Il offre également la possibilité d'utiliser les supports déjà réalisés par l'association et les autres membres de l'association qui ont mis leurs supports en ligne... et tout ceci gratuitement !

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'adhérer à ce service et d'autoriser Monsieur André KLUMB, Premier Vice-Président, à signer la convention avec l'Association Rhin Vivant.

Point 8

DIVERS

Madame Laurence MULLER-BRONN fait le point sur l'organisation de la prochaine édition du Vélo Gourmand qui se déroulera le 25 septembre prochain. Elle invite l'ensemble des délégués à soutenir les actions de promotion entreprises d'autant qu'il reste encore des places pour s'inscrire ! Elle indique en outre que le Grand Ried est mobilisé à l'occasion de la manifestation « Terre à l'envers » organisée à Strasbourg par la fédération des Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin. Un espace a été proposé aux artistes du secteur pour présenter leurs travaux.

Madame Laurence MULLER-BRONN indique que l'étude portant sur les marchés hebdomadaires va débiter dans les prochains jours.

Monsieur André KLUMB informe l'assemblée de la prochaine réunion de la Commission Géographique Assainissement dans les locaux du SDEA à Benfeld le 13 septembre.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h45.

Lu et approuvé,

La Présidente,

Danièle MEYER :

Les Vice-Présidents,

André
KLUMB:

Marianne
HORNY-GONIER:

Laurence
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques
SIEGEL:

Les membres,

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI :
absent

Valérie FUCHS :

Gilbert GEORGES:

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Christian HURTHER :
absent

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :

Claudine MEYER :

Annie HEILBRONN :

Marc-Daniel ROTH :
absent

Jean-Paul ROTH :

Rémy SCHENK :

Raymond SIEGWALT: